

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 MAI 2009

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil neuf, le sept mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-trois avril deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Etaient présents : Mme FISCHER, 1^{er} Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, LAFAYE, CLAIREAUX, M. ARINI, Mme CHAHID, MM. DJELLAB, SOMMA, AYARI, Mme RICHARD ALAOUI, MM. ROURE, COLSON, Mme HURTAULT, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mme RAUSCHER, M. BOUTIFFARD, Mme CHAVINIER, MM. AESCHLIMANN, DIAS, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, Mlle CHAREF, M. DÉCHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : Mme CARRIER, M.A. à Mme LAFAYE, C.M.D. ; Mme LÉCHARNY, C.M.D. à Mme FISCHER, 1^{er} M.A. ; Mme ESCLATTIER, C.M. à Mme DELAMARRE, C.M. ; M. CAILLET, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M. ; M. DJEDOUI, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

*

* *

Après appel nominatif et constat que le quorum est atteint, M. Romain JEHANIN est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE le serment de jumelage entre les villes d'Asnières-sur-Seine et Berlin-Spandau et autorise le Maire à le signer le 9 mai 2009, lors de la journée de l'Europe.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2009.

*

* *

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « FLACHAT ENFANCE »
2. à 14. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
15. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB D'ASNIERES ».
16. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ASNIERES HANDBALL CLUB ».
17. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ASNIERES PATINAGE ».
18. à 26. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
27. PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE DE LOCAUX SIS 6 RUE DU CARDINAL VERDIER AU PROFIT DE L'ENTREPRISE RENOV ILE-DE-FRANCE.
28. FIN DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE M. KENNICHE KHELIFA, D'UN APPARTEMENT SIS AU 5EME ETAGE, LOT N°21 DE L'IMMEUBLE DU 14 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE.

- 29.SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
« ASNIERES HOCKEY CLUB ».
30. à 35. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES
CIMETIERES.
- 36.SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
« ASNIERES VOLLEY 92 ».
37. à 39. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES
CIMETIERES.
- 40.FIXATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS, ARTISANS
ET COMMERÇANTS PARTICIPANT A LA FERME EN VILLE LES 20 ET 21 MARS
2009 DANS LE SQUARE DU MARECHAL JOFFRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
- 41.VENTE D'UN VEHICULE CITROEN C15, APPARTENANT A LA VILLE D'ASNIERES-
SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A GENNEVILLIERS.
- 42.VENTE D'UN VEHICULE CITROEN BERLINGO, APPARTENANT A LA VILLE
D'ASNIERES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A GENNEVILLIERS.
- 43.VENTE D'UN VEHICULE CITROEN BERLINGO, APPARTENANT A LA VILLE
D'ASNIERES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A ASNIERES-SUR-
SEINE.
- 44.VENTE D'UNE MOTO, MODELE DEAUVILLE, APPARTENANT A LA VILLE
D'ASNIERES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS HAUTS-DE-SEINE SERVICE A
ASNIERES-SUR-SEINE.
45. et 46. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES
CIMETIERES.
- 47.SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA
GESTION DU CONTINGENT PREFECTORAL.
48. à 58. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES
CIMETIERES.

*

* *

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire concernant les actions menées en matière de
propreté urbaine.

*

* *

LE CONSEIL,

EDUCATION

- ADOPTE un vœu pour le maintien sur la Commune d'Asnières-sur-Seine de quatre postes de Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) dont la suppression a été annoncée par l'Inspecteur d'Académie le 17 mars dernier et
DEMANDE que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin de permettre à tous les élèves en difficulté et plus particulièrement dans les écoles non éligibles aux postes surnuméraires de pouvoir bénéficier de l'aide la plus efficace possible.

- APPROUVE les nouveaux périmètres des écoles maternelles et élémentaires qui intègrent les rues créées dans le quartier de la ZAC Asnières Bords de Seine et qui seront appliqués à compter de l'année scolaire 2009/2010.

- FIXE la nouvelle tarification de la restauration scolaire et des accueils péri et extra scolaires et
CREE une grille de quotients familiaux commune à chaque activité.

- FIXE à 560 € la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes du 1^{er} degré des écoles privées Sainte-Geneviève, Saint-Joseph et Sainte-Agnès et
AUTORISE le Maire à signer les avenants correspondants.

*

* *

LE CONSEIL,

PARKING CENTRE VILLE

- DECIDE de résilier le contrat de concession de travaux et de service public pour la conception, réalisation, exploitation et gestion du parc de stationnement en ouvrage, quartier de l'Hôtel de Ville, comprenant la reconstitution de la place Aristide Briand, signé le 4 avril 2006 entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et le concessionnaire, la Société GIS PARCS.

- AUTORISE le Maire à signer le protocole transactionnel avec la Société GIS PARCS afin de compenser le manque à gagner résultant, pour cette dernière, de la résiliation anticipée du contrat de concession pour le projet de parc de stationnement place Aristide Briand.

- DECIDE de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour le service de stationnement automobile en surface et souterrain pour deux délégations de service public que la Ville envisage de lancer :
 - . pour la construction d'un parc de stationnement souterrain dans le centre ville, à proximité de l'Hôtel de Ville,
 - . pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules se trouvant sur le domaine public et privé communal en infraction avec le Code de la Route ou accidentés.

*

* *

LE CONSEIL,

CONTRAT REGIONAL

- AUTORISE le Maire à signer avec la Région d'Ile-de-France un contrat pour le financement de trois opérations d'investissement, à savoir :
 - . la réhabilitation du groupe scolaire Henri-Poincaré,
 - . la reconstruction du gymnase des Bruyères avec création d'un parking,
 - . les travaux de requalification des abords de l'Hôtel de Ville, du square Leclerc, de la place Aristide Briand et des rues Fontaine et Périer. La subvention attendue s'élève à 1 350 000 €.

- AUTORISE le Maire à lancer deux concours restreints de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réhabilitation du groupe scolaire Henri-Poincaré et pour la reconstruction du gymnase des Bruyères avec création d'un parking.

*

* *

LE CONSEIL,

FINANCES

- AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir des subventions aussi élevées que possible pour la construction de deux structures multi accueil petite enfance Scheurer-Kestner et Bords de Seine et pour la création de la Maison de la Santé.

- DECIDE d'instituer sur le territoire de la Commune d'Asnières-sur-Seine une taxe de séjour au réel, à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette taxe s'appliquera à toute personne non domiciliée dans la commune et n'y possédant pas de résidence pour laquelle elle est assujettie à la taxe d'habitation.

- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine pour le remboursement de deux emprunts PRU d'un montant total de 3 616 886 € au titre de l'opération de construction de 40 logements, 45-51 rue Henri Poincaré

et lui ATTRIBUE une subvention pour surcharge foncière de 259 569 €.

En contrepartie de ce soutien, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation pour 12 logements.

*

* *

LE CONSEIL,

SUBVENTIONS

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Asnières Boxing Club d'un montant de 790 € pour le financement du déplacement de 30 jeunes Asniérois lors des demi-finales des championnats de France de boxe.
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Asnières Volley 92 d'un montant de 40 000 € afin d'accompagner ce club dans sa progression en championnat de France et de participer au financement d'un séjour de 40 jeunes sportifs en Tunisie.
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Asnières Tennis Club d'un montant de 14 481,66 € pour couvrir les frais de justice liés aux licenciements de deux anciens salariés d'Asnières Jeunesse et Sports.

*

* *

LE CONSEIL,

POLITIQUE DE LA VILLE

- ATTRIBUE des subventions à diverses associations et organismes partenaires au titre de leurs actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
 - . « *Citoyens en devenir* »
par le Centre Socioculturel Yannick Noah (10 000 €)
 - . « *Médiation et Ateliers Sociolinguistiques* »
par le Centre Socioculturel Yannick Noah (5 000 €),
 - . « *Soutien à la fonction parentale* »
par le Centre Socioculturel Yannick Noah (12 000 €)
 - . « *Accompagnement social des familles* »
par le Club des Chardons (2 900 €),
 - . « *Animations culturelles et sportives* »
par le Club des Chardons (5 500 €),

- . « *Développer le lien social et la qualité de vie de quartier ; Promouvoir l'intégration sociale, culturelle des habitants du quartier Freycinet* »
par le Conseil des Familles de Freycinet (4 500 €),
- . « *Accompagnement psychologique en direction des personnes migrantes et leurs familles* »
par Enfants de France et Cultures du Monde (1 500 €),
- . « *Accompagnement psychologique en direction des personnes en difficultés d'insertion professionnelle* »
par Enfants de France et Cultures du Monde (5 000 €),
- . « *Spectacles à domicile à Asnières* »
par Les Héliades (5 000 €),
- . « *Contre la précarisation des femmes victimes de violences* »
par l'Escale (2 000 €),
- . « *Luttes contre les exclusions* »
par la Maison des Femmes (27 000 €),
- . « *Renforcer les compétences de base* »
par la Maison des Femmes (7 000 €),
- . « *Ateliers de savoirs sociolinguistiques* »
par la Maison des Loisirs et de la Culture (5 000 €),
- . « *Participation des habitants, convivialité et mixité sociale* »
par la Maison des Loisirs et de la Culture (6 500 €),
- . « *Séniors, les amis des Hauts d'Asnières* »
par la Maison des Loisirs et de la Culture (1 000 €),
- . « *Soutenir la fonction parentale* »
par la Maison des Loisirs et de la Culture (6 000 €),
- . « *Contrat d'accompagnement territorial* »
par la Mission Locale (5 000 €),
- . « *Ateliers d'expression orale* »
par la Mission Locale (5 000 €),
- . « *Accompagnement administratif et juridique* »
par Nouvelles Voies (15 000 €),
- . « *Atou'Culture* »
par Proxi-Cité (3 500 €),
- . « *Vide greniers de printemps* »
par la Régie de Quartiers (800 €),
- . « *Fête d'Eté* »
par la Régie de Quartiers (700 €),
- . « *Fête de Noël* »
par la Régie de Quartiers (700 €),
- . « *Danse et Musique Traditionnelle* »
par le Studio Mobile Gloria (2 000 €),
- . « *Prévention à travers le Taekwondo* »
par le Taekwondo Club Elite (5 000 €),
- . « *FILH : Allô projet* »
par la Direction Politique de la Ville (15 000 €).

- APPROUVE le Contrat Local de Sécurité de Nouvelle Génération de la Ville d'Asnières-sur-Seine
AUTORISE le Maire à le signer et à SOLLICITER tout financement permettant la mise en œuvre des objectifs.

- DECIDE d'adhérer au projet commun des communes de la Boucle pour la création d'une école de la 2^{ème} chance dont le site se trouvera sur la commune de Clichy.

- AUTORISE le Maire à signer avec le Conseil Régional d'Ile-de-France un avenant à la convention de renouvellement urbain intégrant le quartier Grésillons au titre du site CUCS d'Asnières-sur-Seine avec une enveloppe de 300 000 €.

- DECIDE d'aménager un studio de répétition et d'enregistrement 31 rue des Bas et
AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention, notamment auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain.

*

* *

LE CONSEIL,

MARCHES PUBLICS

- ATTRIBUE le marché pour l'entretien du patrimoine arboré à la Société SMDA SAS. Le montant minimal annuel des commandes est fixé à 150 000 € H.T. et le maximum annuel à 400 000 € H.T.

- AUTORISE le Maire à lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour :
 - le marché d'entretien des véhicules poids lourds,
 - l'étude pour l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement.

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché passé avec l'entreprise DERICHEBOURG PolyUrbaine pour la collecte et le transport des ordures ménagères et déchets assimilés afin de prendre en compte les besoins supplémentaires liés à la livraison partielle de la ZAC Asnières Bords de Seine.

*

* *

LE CONSEIL,

URBANISME

- DECIDE d'acquérir un volume brut de gros œuvre hors d'eau, hors d'air, rue Henri Poincaré, appartenant à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine, sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement pour un montant de 4 231 056 € T.T.C. Cet espace sera destiné à être aménagé pour accueillir un local pour la police municipale, une plate-forme de services publics et associatifs ainsi que 73 places de stationnement en sous-sol.

- DECIDE d'acquérir par rétrocession de la Société EFIDIS la parcelle de terrain nu 24 avenue de la Redoute, au prix symbolique de 1 €.

- DECIDE de vendre à la Société OSICA, dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur des Quatre Routes réalisée par cette dernière, deux propriétés communales :
 - un terrain 366/370 avenue d'Argenteuil, pour un montant de 277 000 €,
 - une parcelle 2/2bis avenue de la Redoute, pour un montant de 488 000 €.

*

* *

LE CONSEIL,

VIE ECONOMIQUE

- AUTORISE le Maire à signer une convention de partenariat avec le groupement d'associations QCV92.COM pour l'organisation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité et du Centre-Ville qui se déroulera le 10 octobre 2009 et
lui ATTRIBUE une subvention de 2 000 € au titre de la participation de la Ville au financement des kits de communication distribués lors de cette manifestation.

*

* *

LE CONSEIL,

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- APPROUVE la participation de la Ville d'Asnières-sur-Seine à une étude concernant une intercommunalité éventuelle avec les Villes de Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Gennevilliers et Saint-Ouen, par la mise en place d'une mission d'assistance à la décision des maires des communes concernées.

- DECIDE de contribuer au financement de cette étude, calculé au prorata de sa population, dans la limite d'un coût global de l'étude plafonné à 150 000 € T.T.C.

- AUTORISE le Maire à signer avec le SIPPAREC une convention de mise à disposition d'une partie de ses services pour les besoins de l'analyse des propositions techniques et financières présentées par ERDF dans le cadre des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune.
- REND un avis favorable à l'adhésion des villes du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours (Seine-Saint-Denis) au SIGEIF pour les compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 01h00.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le QUATORZE MAI DEUX MIL NEUF*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA